

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DAC 242** Subventions (35.000 euros) et conventions avec l'association le Bal et l'Entreprise (18e-20e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention aux associations le Bal et L'Entre Prise et lui demande l'autorisation de signer des conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 30.000 euros est attribuée à l'association le Bal 6 impasse de la Défense 75018 Paris.15948 ; 2019-04090.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 5.000 euros est attribuée à l'association L'Entre Prise, 16 rue des Écluses Saint Martin 75010 Paris. 20797 ; 2019-09046

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions relatives aux attributions de subventions d'investissement, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée au budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**